



Membres en exercice : 29

Membres présents : 24

Membres votants : 29

Le 11 décembre 2024 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 5 décembre 2024. Publication de la convocation le : 6 décembre 2024.

**Etaient présents :**

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KRAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, M. Jean-Jacques COLIN, M. Pierre-Marie BOSSER, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR.

**Etaient absents :**

M. Thierry MARTIN a donné procuration à M. Gurvan KERLOC'H  
M. Tony VORMS a donné procuration à Mme Sandrine URVOIS  
Mme Agnès CALLOU a donné procuration à M. Jean-François MARZIN  
Mme Martine SCUILLER a donné procuration à Mme Corinne BRIANT  
Mme Denise TAVERNIER a donné procuration à M. Michel ANSQUER

**Quorum** : atteint

**Secrétaire de séance** : M. Didier LOAS

**Date de transmission au contrôle de légalité** : 17 DEC. 2024

**Date de publication** : 17 DEC. 2024

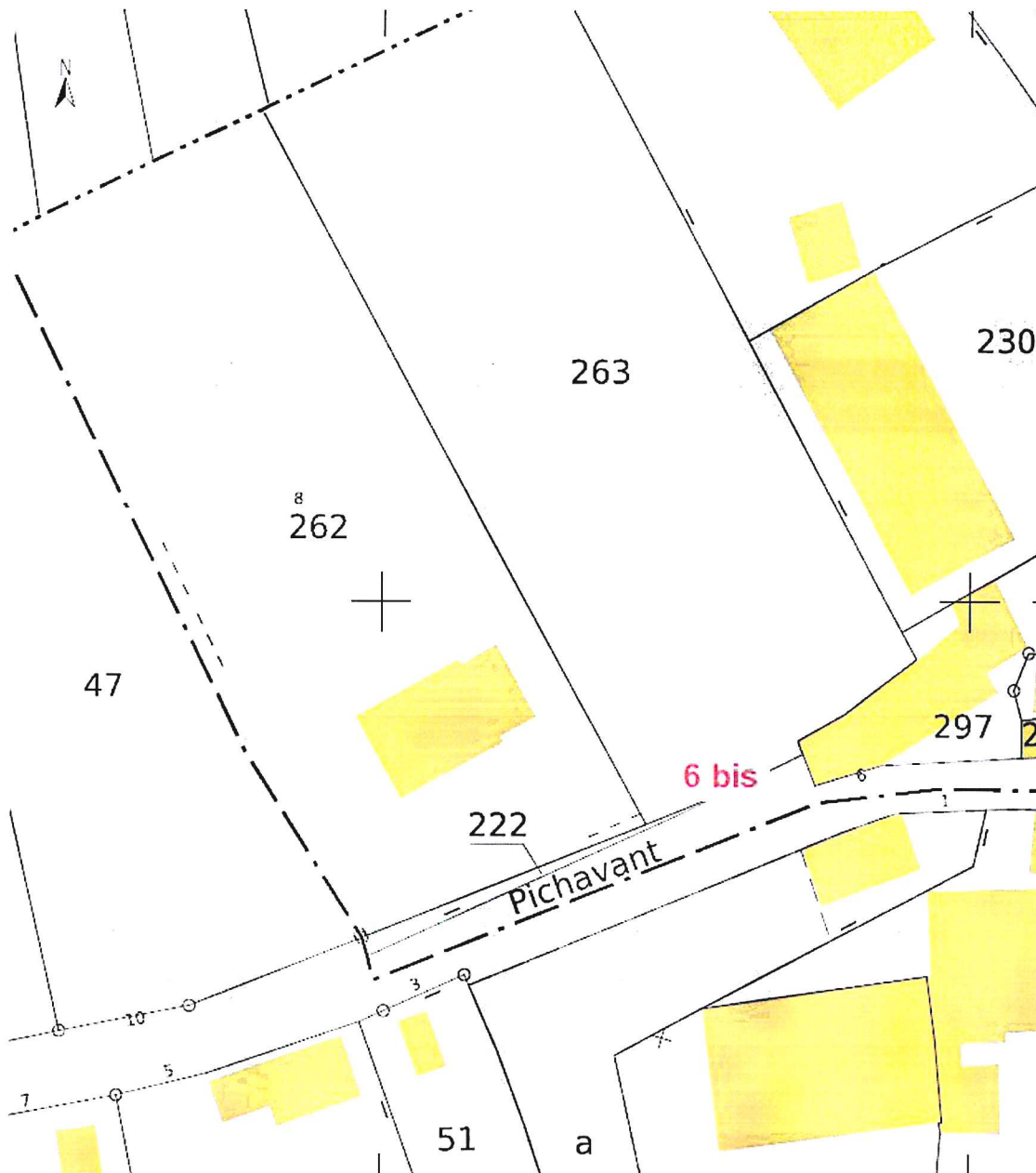
**Délibération n° 2024-126 : Numérotation Rue Jean Pichavant**

**Rapporteur** : Mme Véronique MADEC

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Sur demande du propriétaire de la parcelle et en prévision d'une future construction, il est proposé la création du numéro 6 bis.

Le schéma de numérotation est proposé comme suit :



Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Approuver la numérotation telle que proposée ;
- Procéder à l'adressage, afin de faciliter l'accès des services de secours et la distribution du courrier.
- Autoriser M. le Maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,  
Gurvan KERLOC'H



Le Secrétaire de séance,  
Didier LOAS